

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA CASERNE DE BRANDON

Aux contribuables de la Ville de Saint-Gabriel et des municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon, Mandeville, Saint-Didace et Saint-Cléophas-de-Brandon

### AVIS PUBLIC

#### Adoption du règlement 05-2025 relatif à la gestion contractuelle

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné, par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon, que :

La Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon a procédé, en date du 13 mars 2025, à l'adoption du règlement suivant :

Règlement 05-2025 intitulé « Gestion contractuelle ».

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut venir au bureau de l'hôtel de ville, situé au 45, rue Beausoleil à la Ville de Saint-Gabriel, du lundi au jeudi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, et le vendredi, de 9 h à 12 h. Il est aussi possible de communiquer avec la Ville de Saint-Gabriel par téléphone au 450-835-2212 ou par courriel à [maire@ville.stgabriel.qc.ca](mailto:maire@ville.stgabriel.qc.ca).

Le présent règlement entrera en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

Fait et donné à Saint-Gabriel, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de mois année.



Michel St-Laurent  
Directeur général et greffier-trésorier

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, SOUSSIGNÉ, MICHEL ST-LAURENT, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER, CERTIFIE AVOIR PUBLIÉ LE PRÉSENT AVIS EN EN AFFICHANT UNE COPIE À L'HÔTEL DE VILLE, 45 RUE BEAUSOLEIL, ENTRE 9 H ET 16 H, LE 17 MARS 2025 ET SUR LE SITE DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL AU <http://www.ville.stgabriel.qc.ca/>.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 17<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE MARS 2025.



Michel St-Laurent  
Directeur général et greffier-trésorier